

## **Stratégie 2016-20<sup>1</sup>**

### **Introduction**

Le domaine de validité de la présente stratégie comprend la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE), les protocoles facultatifs qui s'y rapportent, les observations finales du Comité des droits de l'enfant (Concluding Observations) et les remarques générales (General Comments) liées à la CDE ainsi que d'autres recommandations en lien avec les droits de l'enfant issues de la Universal Periodic Review (UPR) du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

La vision décrit en quoi le Réseau est nécessaire. La mission définit son rôle et les lignes directrices stratégiques concrétisent la manière dont nous interprétons notre mission. Toutes les lignes directrices sont à mettre sur un pied d'égalité.

### **NOTRE VISION**

Tous les enfants et les jeunes en Suisse peuvent jouir pleinement des droits que leur garantit la Convention des droits de l'enfant (CDE).

### **NOTRE MISSION**

Nous mettons en réseau les acteurs de la société civile dans le domaine des droits de l'enfant. Nous formons l'organe de liaison entre les ONGs, les institutions étatiques ou autres et le Comité des droits de l'enfant. Nous nous engageons afin que les droits des enfants et des jeunes tels que définis dans la CDE soient connus, mis en œuvre et surveillés.

### **NOS LIGNES DIRECTRICES STRATEGIQUES**

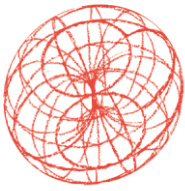
- **Nous mettons en réseau les différents acteurs dans le domaine des droits de l'enfant.**

Concrètement cela signifie que nous informons régulièrement nos membres ainsi que d'autres spécialistes intéressés-es et favorisons l'échange entre eux (Assemblée générale, groupes de travail). Nous soignons également les échanges avec les instances étatiques concernées, les conférences cantonales et d'autres acteurs étatiques ou non-étatiques. Notre rôle est aussi celui de point de liaison pour la société civile et de partenaire vis à vis du Comité des droits de l'enfant et d'autres organes internationaux en ce qui concerne la présentation des rapports et la mise en œuvre de la CDE en Suisse.

---

#### **<sup>1</sup> Chronologie**

- Première ébauche du groupe de travail stratégie pour la séance de comité 13.02.2015
- Retours de l'assemblée générale du 25.03.2015
- Seconde ébauche du groupe de travail stratégie pour la séance de comité 24.06.2015
- Retours de la séance de comité 24.06.15
- Ebauche finale du groupe de travail stratégie pour la retraite du 26.08.2015
- Retours de la retraite du 26.08.2015
- Adoption lors de la séance de comité 11.11.2015



- **Nous réalisons un monitoring sur la mise en œuvre de la CDE et des Concluding Observations.**

Notre attention se porte en particulier sur les développements de la politique au niveau fédéral, sur la législation nationale et la jurisprudence du Tribunal Fédéral, ainsi que sur des sujets pertinents au niveau des cantons. Concrètement, ceci implique un monitoring des rapports à l'attention des médias et de diverses plateformes d'information nationales et internationales choisies en fonction de leur pertinence, mais aussi de rapports et d'études ainsi que les observations faites par les membres du RSDE.

- **Nous informons et sensibilisons régulièrement au sujet de la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse.**

Ceci signifie concrètement que nous publions des informations en lien avec les droits de l'enfant sur notre site internet, dans la newsletter et que nous contribuons ou siégeons au sein d'organismes spécialisés, de conférences thématiques ou d'autres formes d'événements. Nous prenons position par écrit lors de procédures de consultation, en publiant des communiqués de presse et en présentant périodiquement des rapports.

- **Nous sommes le représentant central pour la présentation des rapports des ONG au Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant.**

Concrètement nous assumons ce rôle en collectant et en traitant des informations de manière ciblée (grâce au monitoring), et en consultant nos membres ou d'autres ONG concernées. Nous élaborons le rapport des ONG à l'attention du Comité des droits de l'enfant et prenons part à l'ensemble du processus d'audition (Pre-Sessional Working Group, List of Issues, audition de la délégation étatique).